



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E167250

VALABLE JUSQU'AU 04/09/2025

ÉDITÉ LE

10/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/2017

Forme juridique : SARL

Capital : 131 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC COUTANCES 2017B00106

Siret : 827 887 126 00015

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 3700188

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 145601033

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 145601033

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2024

Raison sociale : QUENAULT ALEXIS

4 ROUTE DE LA HAYE DU PUIITS  
50250 MONTSENELLE

Téléphone : 02 33 46 20 04

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : quenaultalexis@orange.fr

Responsabilité légale :

QUENAULT ALEXIS GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	07/09/2023
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	03/07/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	03/07/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	07/09/2023
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	30/09/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	07/09/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	07/09/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/09/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	07/09/2023
o Ventilation mécanique	30/09/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.